

Mon COMMERCE À L'ESSAI

**VOUS SOUHAITEZ TESTER UNE ACTIVITÉ
COMMERCIALE DANS UN LOCAL MUNICIPAL EN
PLEIN COEUR DE VILLE ?**

Alors, mon commerce à l'essai est fait pour vous ! Ce magnifique local aménageable, blotti dans une maison du XV^e siècle, d'une surface de 43 m² est situé en rez-de-chaussée au **1 rue Gambetta à Cusset**. Il comprend une pièce principale, un WC, un lavabo, un vestiaire chauffés au gaz.

Moyennant une convention précaire de 6 mois à 1 an et le règlement d'une **redevance mensuelle de 100€** (charges comprises) vous pouvez ainsi tester votre activité. Au terme de la première année, vous saurez, si votre activité est viable et ainsi envisager votre installation pérenne dans un local disponible à Cusset. Vous êtes intéressé ? Déposez votre candidature auprès de Cusset Commerces.

A savoir, les projets non retenus ont la possibilité d'être accompagnés pour une éventuelle installation dans un autre local, et bénéficier des aides aux travaux et/ou loyer proposées.



LE RÉSEAU MADE IN CUSSET

DES LEVIERS DE PERFORMANCE



Le « Made in » Cusset est né en 2014 de volontés partagées. Il est le symbole d'une dynamique territoriale engagée dans le sens du développement économique au bénéfice de tous les acteurs impliqués, quel que soit le secteur concerné.

La Made in Cusset, c'est la volonté de rendre plus fort et responsable chaque maillon de la chaîne économique du territoire.

Made in Cusset est aujourd'hui décliné en trois couleurs :

- Made in Cusset Agriculture
- Made in Cusset Commerce et artisanat
- Made in Cusset Industrie et Services



CUSSET COMMERCES

22 rue Saturnin-Arloing - 03300 Cusset

HORAIRES

Du lundi au vendredi
9h-12h30 / 14h-17h30
06 15 45 00 41

cusset.commerces@ville-cusset.fr

CUSSET COMMERCES



CONSEIL ÉCOUTE
PROXIMITÉ RÉSEAU
SOUTIEN DYNAMISME
CONVIVIALITÉ ANIMATION
ACCOMPAGNEMENT
DÉVELOPPEMENT
ATTRACTIVITÉ



UN AUTRE REGARD SUR LA VILLE
ville-cusset.com Instagram Facebook Twitter @VilledeCusset

CUSSET COMMERCES



AU SERVICE
DES PORTEURS DE PROJETS ET
ACTEURS ÉCONOMIQUES DE LA VILLE

Fruit du travail engagé entre les commerçants et la municipalité depuis 2014, le service Cusset Commerces est la porte d'entrée pour l'ensemble des porteurs de projet et acteurs économiques.

MISSIONS PRINCIPALES

- PARTICIPER À LA REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE ET DE SES COMMERCES DE PROXIMITÉ en maintenant et développant une offre commerciale variée et adaptée à la demande ;
- ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER les acteurs économiques et les porteurs de projet dans leurs démarches ;
- CO-CONSTRUIRE DES ACTIONS avec les commerçants et artisans ;
- ACCOMPAGNER LES COMMERÇANTS ET ARTISANS dans la création d'événements et les animations ;
- ACCUEILLIR ET SUIVRE LES PORTEURS DE PROJETS en centre-ville ;
- ASSURER LA VEILLE DES LOCAUX COMMERCIAUX VIDES et contacts avec les propriétaires ;
- ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES dans le développement de leur communication numérique.

AIDE AUX TRAVAUX

Les aides aux travaux sont destinées aux petites entreprises (commerce et artisanat) du cœur de ville. En fonction de la nature des travaux envisagés, plusieurs organismes peuvent les co-financer : la Région, le Département, Vichy Communauté et la Ville de Cusset.

POUR DES TRAVAUX ESTIMÉS ENTRE 10 000 € ET 50 000€

Possibilité de co-financement à hauteur de **30 à 40%**.
Le montant de l'aide de la Ville représente au maximum **10% du montant des dépenses éligibles**, soit une aide entre **1 000€ et 5 000€ HT**.

POUR DES TRAVAUX ESTIMÉS ENTRE 5000 € ET 10 000€

La Ville de Cusset mettra en place en décembre une aide dont le montant représentera au maximum **10% du montant des dépenses éligibles**. Soit une aide entre **500€ et 1 000€ HT**.

QUELLES DÉMARCHES ?

Cusset Commerces est à votre disposition pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier.



AIDE À L'IMPLANTATION

En parallèle des aides aux travaux mises en place par les différents organismes, la Ville de Cusset a souhaité mettre en place un accompagnement des commerçants afin de faciliter l'installation de nouvelles enseignes et/ou la reprise d'activités en proposant une aide au loyer.

POUR QUI ?

- Les TPE-PME artisanales et commerciales avec point de vente qui participent au maintien et à la diversification de l'offre commerciale, quelle que soit leur forme juridique à l'exclusion des agences bancaires, d'assurances, immobilières, d'intérim et des professions libérales.
- Structure implantée en hyper centre-ville, dans les principales artères commerciales ciblées par le dispositif.

QUEL MONTANT ?

L'aide au loyer peut-être proposée pour une durée de un an. Celle-ci est dégressive dans le temps et répartie de la façon suivante (hors taxes et hors charges) :

- 1^{er} trimestre : 100 % du loyer plafonné à 400 € par mois
- 2^{ème} trimestre : 75 % du loyer plafonné à 300 € par mois
- 3^{ème} trimestre : 50 % du loyer plafonné à 200 € par mois
- 4^{ème} trimestre : 25 % du loyer plafonné à 100 € par mois

Soit un accompagnement total maximal de **3 000 € pour une année**

À SAVOIR

Ces deux aides peuvent être cumulées

